

RÉUNION DU 9 AVRIL 2014

Convocation : 2 avril 2014

Affichage : 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le neuf avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le deux avril, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Etaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : ROINÉ Philippe.

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 30 mars 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION	RESPONSABLE	MEMBRES
Commission d'Appel d'Offres	Stéphane BARBÉ	Loïc RENAN, Sylvie GOUPILLOT, Marcel NÉE, Alain ROULLAND, Gérard AUBRY (suppléant), Antoinette COLARD (suppléant)
Finances	Antoinette COLARD	Chantal TRAVERS, Laurence LEPLEY, Philippe ROINÉ, Alain ROULLAND
Personnel	Stéphane BARBÉ	Adjoints concernés, Philippe ROINÉ, Alain ROULLAND, Gérard AUBRY
Urbanisme	Antoinette COLARD	Philippe ROINÉ, Loïc RENAN, Olivier DUPONT
Voirie	Marcel NÉE	Loïc RENAN, Gérard AUBRY, Serge COTTEBRUNE, Philippe ROINÉ
Bâtiments	Marcel NÉE	Loïc RENAN, Sylvie GOUPILLOT, Serge COTTEBRUNE, Philippe ROINÉ
Scolaire / Cantine / Garderie / CLSH	Stéphane BARBÉ + Olivier DUPONT	Béatrice LEPOITTEVIN, Emmanuelle BIENFAIT, Sandrine GALLE
Personnes âgées	Antoinette COLARD	Emmanuelle BIENFAIT, Olivier DUPONT
Fêtes et cérémonies	Chantal TRAVERS	Emmanuelle BIENFAIT, Sylvie GOUPILLOT, Alain ROULLAND, Laurence LEPLEY
Associations, culture, jeunes, sports	Chantal TRAVERS	Sandrine GALLE, Philippe ROINÉ, Emmanuelle BIENFAIT, Loïc RENAN, Alain ROULLAND
Site internet / bulletin municipal	Antoinette COLARD	Sandrine GALLE, Laurence LEPLEY, Philippe ROINÉ, Serge COTTEBRUNE

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DU C.C.A.S.

Mmes COLARD Antoinette, LEPLEY Laurence, GOUPILLOT Sylvie et LEPOITTEVIN Béatrice ont été proclamées à l'unanimité déléguées au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS

INSTANCE	DÉLÉGUÉ	SUPLÉANT
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination	Antoinette COLARD	Emmanuelle BIENFAIT
Syndicat d'Aménagement de la Douve	Olivier DUPONT	Loïc RENAN
Syndicat d'électrification de Bricquebec	Olivier DUPONT et Gérard AUBRY	Marcel NÉE et Stéphane BARBÉ
Les "3 déesses"	Stéphane BARBÉ	Loïc RENAN
CDAS 50	Stéphane BARBÉ	Chantal TRAVERS
Affaires militaires	Marcel NÉE	
Hygiène et sécurité au travail	Sandrine GALLE	
Monsieur Risques	Olivier DUPONT	
Délégué Manche Numérique	Loïc RENAN	

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

A l'unanimité, Mnsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat :

- 1- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'en accepter les indemnités de sinistre ;
- 2- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 3- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués huissiers de justice et experts ;
- 6- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 7- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DES DÉPENSES SUR LE COMPTE 6232 « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

Le conseil municipal autorise le Maire, par 14 voix pour et 1 abstention (Béatrice LEPOITTEVIN), à engager et payer les dépenses réglées sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies », comme les cadeaux de fin d'année, repas de la municipalité, cadeaux de départ

à la retraite, cadeaux à l'occasion de manifestations diverses, sans avoir à en rendre compte à chaque fois. Cette délibération est valable pour la durée du mandat municipal.

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La législation fixe des taux maximaux et il y a donc lieu de déterminer les indemnités allouées au maire et aux adjoints.

Considérant que le budget communal pour 2014 sera particulièrement serré, Monsieur le Maire propose que lui-même et ses adjoints ne bénéficient pas de l'intégralité des indemnités autorisées en les diminuant de 15 %,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux suivants pour les indemnités du maire et des adjoints :

MAIRE : 36 % de l'indice 1015

1^{ER}, 2^{EME}, 3^{EME} ET 4^{EME} ADJOINTS : 14 % de l'indice 1015.

URBANISME

Déclarations Préalables :

- LECLER Guillaume – 78 Les Bertrands : Déclaration de clôture.
- NÉE Sandrine – 28 Hauteville : Création d'une ouverture.
- COUSIN Marc – 29 Les Corbières : Construction d'un muret de clôture.
- COSNEFROY Cédric – 11 Les Chênaies : Construction d'un mur de clôture.
- THÉBAULT Denis – 43 Les Chênaies : Construction d'un appentis.

Permis de Construire :

- SCI FERIVAST – ZA Claude Chappe : Réhabilitation d'un bâtiment commercial en plusieurs surfaces commerciales.
- BIGARRÉ Jacques – La Fosse Demont : Construction d'une maison.
- HARACHE Joan et Élodie – 83 La Gravelle de Haut : Construction d'une maison.

Permis de Construire Modificatif :

- PASQUIER Michel – 48 Le Bourg : Création de six parcelles constructibles.

VOIRIE : PROGRAMME DE RÉFECTION DES ROUTES COMMUNALES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un appel d'offres a été lancé afin de nommer une entreprise pour faire les travaux de réfection des routes communales. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 3 mars 2014 afin d'ouvrir les plis.

Le cabinet d'études « ACEMO », en charge de la maîtrise d'œuvre a présenté un rapport d'analyses des offres reçues en mairie.

Les critères d'attribution étant de 70% pour le prix et 30% pour la partie technique, il en ressort le constat suivant :

Entreprise	Proposition Hors Taxes	Classement de l'offre
MASTELLOTTO	146.337,00 €	4
TOFFOLUTTI	139.866,00 €	2
EUROVIA	116.925,35 €	1
EIFFAGE	149.913,85 €	3
COLAS	162.998,95 €	5

L'assemblée, à l'unanimité, décide de suivre la proposition du maître d'œuvre et retient la proposition de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 116.925,35 € HT pour les tranches fermes et conditionnelles. Ce montant sera revu en fonction des travaux réellement réalisés.

BÂTIMENTS : RÉNOVATION DE LA MAISON DU SONNEUR

Marcel NÉE indique à l'assemblée que des travaux supplémentaires et imprévus ont été imposés par le maître d'œuvre et « SOCOTEC », en charge du contrôle technique. En effet, les pignons de l'ancien bâtiment doivent être démontés et reconstruits, sans quoi la garantie décennale ne serait pas assurée. Le montant de ces travaux supplémentaires est de 24.716,94 € Hors Taxes.

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

PERSONNEL : INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL ET MODALITÉS D'APPLICATION

L'assemblée, à l'unanimité, valide la proposition de délibération relative à l'organisation du temps partiel pour les agents communaux.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour la participation financière 2014, fixée à 0,60 € par habitant, soit 756,60 € pour 1261 habitants.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour la participation 2014, qui s'élève à 0,23 € par habitant, soit 290,03 € pour 1261 habitants.

PARTICIPATION FINANCIERE AU CLIC OUEST COTENTIN POUR L'ANNÉE 2014

Par délibération du 1^{er} juin 2005, la commune a adhéré au Centre Local d'Information et Coordination « CLIC Ouest Cotentin ». Les membres du conseil acceptent la cotisation 2014 fixée à 0,25 € par habitant, soit 315,25 €.

ACTP : DEVIS 2014

L'assemblée, à l'unanimité autorise à signer le devis de l'entreprise A.C.T.P. concernant l'entretien du terrain de football et s'élevant à 3180,18 € TTC, payable en quatre échéances.

Ce montant sera inclus dans la demande de participation faite aux communes de Couville, Hardinvast et Saint-Martin le Gréard.

CONVENTION F.D.G.D.O.N.

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette convention proposée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche, relative à la mise en place de travaux de lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le bassin versant de la Douve, et dont la participation 2014 s'élève à 226,00 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le vote du budget se tiendra le mercredi 23 avril à 20h30 en présence du trésorier.
- Le Projet Educatif Territorial sera présenté au comité de pilotage le lundi 14 avril à 14h30. La commission scolaire se réunira également pour se positionner sur l'acceptation ou non des dérogations scolaires. Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 15 avril à 14h30.
- Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2014 sont en cours, et l'ouverture d'une classe supplémentaire reste d'actualité.
- Stéphane BARBÉ informe l'assemblée qu'il a entamé les démarches pour que l'ancien maire, Yves HAIRON, soit nommé maire honoraire.

Fin de la séance : 22h40